

Alerte sociale

Compte-rendu de la réunion de négociation

du 04/01/2022

L'alerte sociale déposée le 30 décembre portant sur la gestion de la crise sanitaire (mesures de protection et nécessaire allègement des tâches pour les équipes) s'est tenue au ministère, en voici le compte-rendu :

1. Mettre en place une stratégie concertée et ambitieuse pour Protéger les élèves et les personnels contre le virus et le variant Omicron

Le SNUipp-FSU a dénoncé une fois de plus l'**impréparation de cette rentrée, des mesures non adaptées à la circulation du virus et des "décisions" une fois de plus apprises par la voie des médias.**

Le ministère répond "nous sommes désolés" et indique qu'il est tributaire des avis du conseil scientifique (réuni le 31 décembre) et des réunions interministérielles. Par ailleurs, il explique qu'il était nécessaire d'avoir une cohérence entre le protocole Education Nationale et le "protocole en population générale".

Le SNUipp-FSU a insisté sur:

- l'absence d'avancées depuis les demandes de l'alerte sociale d'octobre (tests, capteurs CO2 ...) malgré une épidémie qui flambe.
- le manque de protection des collègues de manière globale et notamment le **réapprovisionnement en autotests** à destination des personnels qui n'a pas été fait partout, les enseignant-es sont obligé-es d'en acheter eux/elles-mêmes lorsque les pharmacies en proposent encore.
- les autotests qui ne sont plus accessibles aux familles qui font la queue devant les pharmacies débordées.

Les problèmes d'approvisionnement seraient en cours de règlement. La situation devrait s'améliorer en milieu de semaine prochaine.

- Demande de campagne de tests itératifs et hebdomadaires : *une expérimentation est en cours. Les résultats seront connus fin janvier. Cette expérimentation bute néanmoins sur le manque de moyens des laboratoires.*

Le syndicat a reposé les questions auxquelles le ministère n'avait pas su répondre lors de la bilatérale du lundi 3 janvier, sans obtenir plus d'informations.

- Positivité au sein de la cellule intrafamiliale : comment sont pris en compte les enfants qui au sein de leur foyer seraient en contact avec des cas positifs (parents, frères et sœurs) ? Dans quelle mesure l'école pourrait demander un test négatif à ces enfants cas contacts ? *Le MEN regrette la précision tardive quant aux*

cas positifs dans le même foyer familial : c'est bien la même règle que les autres cas contact qui s'applique

- **Tests positifs au sein d'une même classe** : est-ce qu'au sein d'une même classe lorsqu'un deuxième cas positif est détecté, il faut repartir à J0 pour tous les élèves ? *Aucune réponse n'est apportée sur la gestion spécifique de plusieurs tests positifs sur une même classe*

- Le SNUipp-FSU a ensuite abordé la question de **l'accueil des enfants de personnels soignants** en demandant la liste des professions concernées par un accueil prioritaire (dans laquelle devraient se trouver les enseignant-es), et quelles seront les modalités d'accueil dans un cadre de consigne de non brassage ?

Le ministère s'engage à fournir au plus vite une liste des personnels "prioritaires"

Accueil des enfants des personnels "prioritaires": ce dispositif sera décidé par le Conseil de Défense du 5/01. Il y aura 2 cas de figure: les fermetures de classes (cas d'absence d'un·e enseignant·e) et les fermetures d'établissement (notamment en cas d'absence des personnels d'entretien). Pour les fermetures de classe, il est clairement précisé que la position du ministère est celle d'une répartition des élèves concernés dans les autres classes de l'école, même si c'est en contradiction avec les règles de non brassage. Ces élèves devront néanmoins présenter un test négatif. Il pourrait être éventuellement envisagé un accueil sur site par du personnel assurant une "garderie".

S'il est possible de déroger au brassage pour ces enfants, pourquoi pas pour les **élèves d'ULIS** ?

Le ministère prend note des problématiques rencontrées sur le terrain et s'engage à étudier rapidement la question.

Demande du **retour à l'ancien protocole (1 cas, 1 classe fermée)**, notamment pour une meilleure protection, et dans le souci d'une consigne claire qui permette une facilité d'organisation que ce soit pour les écoles et les parents. *Refus du ministère qui note que l'accueil en présentiel avec fort renforcement du dépistage (PCR et autotests) garantit un accueil des élèves négatifs toutes les 48h, moyennant confiance à l'égard des familles. Pour le ministère, la fermeture d'une classe une semaine ne garantit pas que les élèves reviennent négatifs.*

Le SNUipp-FSU a insisté sur l'épuisement de la profession dont le ministère désorganise sans cesse le travail au lieu de le simplifier. La décrédibilisation des enseignant.es, de leur métier ne peut plus durer. Le ministère doit s'astreindre à respecter la profession en commençant par discuter avec les Organisations Syndicales avant toute prise de décision et à transmettre les consignes en priorité aux personnels.

1. Alléger le travail des équipes d'écoles

En temps "normal", la surcharge de travail est une forte problématique rencontrée par les personnels des écoles, particulièrement par les directeurs.trices d'écoles. Le

SNUipp-FSU a fait valoir que l'heure était à la gestion de crise et que les personnels devaient être pleinement disponibles à cet effet, dégagés de toutes autres obligations.

Evaluation des écoles : Pour le SNUipp-FSU, cette évaluation ne peut être la priorité du moment venant bousculer une Ecole déjà désorganisée. *La Responsable de la DGESCO indique que des contacts ont été pris avec la présidente du Conseil d'Evaluation des Ecoles pour limiter la pression et reporter à plus tard celles qui n'ont pas été encore organisées.*

Projets d'école : Le SNUipp-FSU a fait valoir que les équipes sont incomplètes et que la visio est inadaptée à ce type de réunion qui ne revêt, là encore, aucun caractère d'urgence. *Le ministère indique que des consignes ont été données aux Recteurs et que ce n'est pas le moment de mettre la pression sur les équipes. Ils pourront être réalisés en fin d'année scolaire.*

Continuité pédagogique : *Le ministère confirme qu'il n'est pas demandé une double journée aux enseignant.es. La continuité pédagogique n'a pas de sens pour les élèves malades (comme pour toute autre maladie) et les cas contacts peuvent revenir avec un test négatif. Pour les autres, il convient de procéder comme habituellement. Le temps limité d'isolement n'impose plus la mise en place de ce travail à distance.* Le SNUipp-FSU a demandé que cette précision apparaisse clairement dans la FAQ.

Evaluations mi-CP : Le SNUipp-FSU a fait valoir qu'il y avait trop de personnels comme d'élèves absents pour réaliser ces évaluations, dont les résultats ne seraient pas représentatifs. *La responsable de la DGESCO indique que ce dispositif apparaît comme prioritaire, dans la mesure où il permettra d'évaluer les conséquences de la crise sanitaire. Par contre, des aménagements des temps de saisie seront étudiés.*

Direction d'école : Le SNUipp-FSU a dénoncé la surcharge de travail des directeurs et directrices et alerté sur leur santé en soulignant qu'il était nécessaire de baisser la charge de travail de toute nature tout en augmentant les décharges. Le SNUipp-FSU a rappelé son exigence d'aide administrative et au fonctionnement de l'école, d'autant plus nécessaire en cette période de crise. Le ministère est "conscient" des difficultés rencontrées par les directrices et directeurs, qui font l'interface entre l'école et les parents d'élèves. Des solutions administratives sont recherchées (utilisation d'Onde pour la communication par exemple ...etc). Il a été évoqué la possibilité de mise à disposition "de vacataires" pour soutenir les personnels dans les tâches de direction (services civiques ?). Les responsables ministériels se disent conscients de la nécessité de "faire baisser la pression" et ont donné des consignes aux recteurs-trices en ce sens. La DEPP devrait reporter certaines sollicitations (ex. enquête bien-être enseignant) et la même demande de surseoir aux enquêtes non urgentes a été faite aux académies.

Le relevé de conclusions officiel sera prochainement mis en ligne sur le site du Ministère : <https://www.education.gouv.fr/modalites-de-la-negociation-prealable-un-preavis-de greve-dans-l-enseignement-du-premier-degre-12161>

Le SNUipp-FSU dépose donc le préavis de grève qui sera valable jusqu'au 4 mars, prenant ainsi la suite de celui déposé en octobre. Il engage les personnels à se saisir de tous les outils (fiche SST) et notamment du modèle de courrier **ci-joint demandant l'application des mesures ministérielles d'allègement des tâches, et relaiera leurs actions.**

Une seconde alerte sociale sera déposée prochainement sur les moyens et les salaires, avec un préavis qui couvrira les personnels des écoles jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Secteur Revendicatif